

Conseil National d'Action Sociale

Compte-Rendu du 30 Juin 2016

Jeudi 30 juin s'est tenu le CNAS budgétaire 2016. Celui-ci devait définir les orientations budgétaires pour 2017 et les rectificatifs 2016 au regard des sous consommations dénoncées par notre organisation n'en déplaise à certains ! En effet, pour l'exercice 2015 une sous consommation de 500 000 euros apparaît sur les comptes de la Fondation d'Aguesseau (baisse des séjours enfants, familles, ainsi que des aides financières...).

Dans le cadre de la réutilisation de ces crédits, **L'UNSa Justice** s'est positionnée pour des réservations de places de crèches supplémentaires, tout en **insistant sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes** et les difficultés rencontrées par nos collègues pour trouver un mode de garde pour leurs enfants. **L'UNSa Justice**, a rappelé également les manques en matière de logements, soulignant l'impact important sur le budget des agents, et s'est positionnée sur des réservations supplémentaires visant à augmenter le parc de logements à tarifs modérés pour ceux-ci, dans la continuité de celles effectuées depuis le début de l'année (Yvelines, Val d'Oise, région Aix en Provence...).

Par ailleurs, **L'UNSa Justice** a insisté sur la nécessité d'accroître l'accès à la Restauration Administrative en faveur des Personnels. Notamment ceux éloignés d'un Restaurant Administratif ou Mess, comme c'est régulièrement le cas pour certains SPIP, TI/CPH, et Structures de la PJJ. **L'UNSa Justice** a fermement rappelé la nécessité de réviser les conventions existantes, afin d'augmenter la subvention des repas en faveur des Personnels, condamnant par la même des tarifs devenus trop importants et inappropriés aux salaires des agents.

L'Administration n'a souhaité réorienter sur ces postes que 400 000 Euros sur les 500 000 euros, argumentant que la Fondation d'Aguesseau avait eu des frais supplémentaires sur d'autres postes budgétaires... **L'UNSa Justice** contrairement à d'autres autour de la table qui font « les yeux doux à la fondation » a dénoncé cet arbitrage infondé qui se fait au détriment des agents les plus défavorisés du Ministère...à croire que certains attendent des choses...**L'UNSa Justice** s'est abstenue sur le vote du budget rectificatif

Le troisième point à l'ordre du jour était la proposition de budget 2017. **L'UNSa Justice**, force de proposition, s'est totalement inscrite dans les propositions constructives ce budget. Il s'oriente sur deux axes forts :

- Le premier est le maintien d'une politique de Réservation de Logement Sociaux dans les zones à forte pression foncière, couplé à la mise en œuvre d'un dispositif d'un prêt à Taux 0% qui pourrait atteindre 45 000 Euros sur 20 ans. L'arbitrage sera rendu début Septembre 2016, pour une mise en œuvre au deuxième semestre 2017. **L'UNSa Justice** a tenu à réaffirmer sa volonté de la mise en place de ce dispositif qui existe déjà dans d'autres ministères et qui serait une avancée en termes de politique de logement pour les agents ;

- Le deuxième axe concerne le renforcement de la politique en direction de la petite enfance en accentuant d'une part les réservations de places en crèche et le déploiement de prestations individuelles d'autre part. **L'UNSa Justice se félicite du lancement à titre expérimental du CESU Péri-scolaire à partir de Septembre 2016 sur 4 PFI (Paris, Lille, Lyon, Marseille) pour une aide allant de 250 à 350 par enfant**, en attendant sa généralisation à l'ensemble du territoire sans oublier nos camarades de l'Outre-Mer qui en sont pour l'instant exclus bien que le marché le prévoit. **L'UNSa Justice se réjouit que sur le nouveau marché du CESU HA, les familles mono parentales ainsi que les agents dont les enfants souffrent d'un handicap bénéficient d'une majoration. L'UNSa Justice avait demandé avec d'autres OS la simplification du dossier à constituer, nous avons été entendus. L'unique pièce à fournir sera l'avis d'imposition des agents, accompagné du formulaire type.**

Concernant les autres postes de dépenses pour l'année 2017, **l'UNSa Justice** a réitéré sa volonté de voir accentuer la politique de Restauration en faveur des Personnels, et de tendre ainsi à une équité pour l'ensemble des agents du Ministère, quelle que soit leur résidence administrative, avec une attention particulière pour les structures isolées. Au regard d'une sous consommation budgétaire concernant les séjours enfants, **l'UNSa Justice** a proposé de réfléchir à l'éventualité de remettre les séjours linguistiques lointains qui rencontraient un franc succès et ceci quelle que soit la catégorie socio-professionnelle. **L'UNSa Justice**, s'inscrit pleinement dans le maintien du dispositif de l'ASMJ qui permet de développer l'accès à la pratique sportive individuelle et collective. **L'UNSa Justice**, a réaffirmé fermement la nécessité de développer des offres de Séjours familiaux en faveur des Personnels et de leurs familles par le biais de convention avec des prestataires de tourisme social, car aujourd'hui celles proposées peuvent être considérées comme « désuètes » ou « sous dimensionnées ».

Enfin, **l'UNSa Justice** a rappelé l'engagement pris par la Fondation d'Aguesseau de déménager de son siège social situé actuellement dans le 16^{ème} Arrondissement au plus près du Ministère de la Justice dans le 19^{ème} !!! En période d'austérité où même le Ministère a fait le choix de laisser ces adresses parisiennes « chics », la fondation des personnels elle reste au même endroit... **L'UNSa Justice et la CGT ainsi que les Syndicats des magistrats sont sur une position commune d'un déménagement de la FA à proximité des agents dont elle doit s'occuper. Paradoxalement, cette position n'a pas été suivie par les autres OS représentatives... Les personnels apprécieront !!!**

Dans les questions diverses pendant que d'autres briguaient un siège pour leurs nouveaux amis ou crachaient sur le Secrétaire Général d'une de nos branches, **L'UNSa Justice**, a rappelé que la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) Ile de France avait validé une nouvelle procédure d'accès pour des Chèques Nuitées d'un montant compris entre 300 et 600 Euros, en faveur des Agents nouvellement affectés dans cette région. Cette Aide permettra aux agents nouvellement affectés de bénéficier d'une aide pendant leurs prospections de logement, ou pour des agents subissant des violences conjugales. **L'UNSa Justice**, a rappelé la saisine qu'elle avait effectuée auprès du Secrétariat Général, afin qu'une procédure claire soit mise en place tant dans les écoles du Ministère (ENAP, ENG, ENPJJ) qu'au plus près des Services Ministériels Franciliens et qui faciliterait l'accès des Agents à cette Aide Interministérielle.

Le 5 Juillet 2016
Les Membres UNSa Justice du CNAS